

Prf *Partenariat*
Professionnel en
Rituels Funéraires

Mission du Partenariat PRF

- *« La mission du Partenariat Professionnel en rituels funéraires (Partenariat-PRF) consiste à regrouper des entreprises funéraires qui désirent partager les mêmes objectifs de respect de la personne décédée et d'excellence de services de qualité. Le Partenariat-PRF servira à mettre en commun un savoir-faire novateur au niveau des ressources humaines, matérielles et financières afin de développer les compétences et les meilleures pratiques professionnelles de ses entreprises partenaires. »*

Historique du Partenariat-PRF

- Le groupe Athos services commémoratifs et le Réseau Signature PRF, un organisme à but non lucratif, ont décidé de mettre en commun leur expertise pour créer un Regroupement d'entreprises funéraires professionnelles.
- Chaque entreprise membre du Partenariat-PRF demeure indépendante et autonome, contrairement au concept de franchises
- Tous les membres du Partenariat PRF, peuvent utiliser le terme Professionnel en rituels funéraires (PRF) et ce, sous licence du Réseau Signature PRF

Les 5 avantages du Partenariat-PRF

1. La reconnaissance professionnelle par l'accompagnement à la certification du BNQ et la formation continue professionnelle
2. Le territoire protégé exclusif où se situent les activités de chaque membre
3. Le pouvoir d'achat d'un regroupement d'entreprises
4. L'apport d'outils favorisant l'innovation technologique
5. Le support pour des campagnes de publicité et de marketing communes

Développement des affaires du Partenariat PRF

Voici les priorités pour le développement d'affaires entre les membres du Partenariat-PRF :

- Négocier une politique commune d'achat auprès des fournisseurs (cercueil, urnes, et autres biens) et auprès de services professionnels (banques, bureaux d'avocats ou de comptables, etc..)
- Faire des campagnes de marketing et de publicité en commun afin de diminuer les coûts et mieux faire connaître notre expertise

Développement de l'expertise professionnelle PRF

- Mettre en commun des contenus et des outils de support technologiques (production de vidéos, logiciels de gestion et sites web) afin de mieux faire connaître nos produits et services
- Partager des ressources humaines dans différents secteurs (thanatopraxie, experts en vente, conseillers en communication, etc.)
- Développer des formations sur mesure selon les besoins spécifiques aux entreprises

Un Partenariat-PRF sélectif

- Les entreprises membres du Partenariat PRF sont sélectionnées en fonction des trois critères suivants:
- Réputation d'intégrité et de respect de la clientèle
- Leadership professionnel reconnu par sa communauté
- Esprit d'ouverture aux changements et aux bonnes pratiques professionnelles

Adhésion au Partenariat-PRF

- Les principales conditions d'adhésion sont les suivantes telles que définies dans un Protocole d'entente de services:
- S'inscrire dans un Parcours de reconnaissance professionnelle afin de devenir membre licencié du Réseau Signature PRF. Ce parcours comprend deux étapes simultanées
 1. Adhérer à la démarche de certification professionnelle du BNQ et participer au développement du Gestionnaire professionnel de la norme (GPN)
 2. Inscrire ses employés à la formation professionnelle PRF-Professionnel en rituels funéraires et ORF-Officier en rituels funéraires

Participation au Partenariat-PRF

- Chaque entreprise membre du Partenariat-PRF s'engage à:
- Partager son expertise professionnelle avec les autres membres
- Développer une politique de pouvoir d'achat commune
- Favoriser le développement des affaires entre membres
- Faire connaître le Partenariat-PRF dans sa communauté

Frais d'adhésion au Partenariat-PRF

- Il n'y a aucuns frais d'adhésion au Partenariat Professionnel en rituels funéraires-PRF sauf pour l'obtention d'une licence du Réseau Signature PRF et l'accès au Gestionnaire professionnel de la norme BNQ (GPN)
- Chaque entreprise membre du Partenariat est responsable des frais liés à la démarche de certification du BNQ et de la formation PRF et ORF.
- Sur demande, le Réseau Signature PRF pourra accompagner les membres du Partenariat PRF dans leur parcours de reconnaissance professionnelle après évaluation des besoins de formation et selon un taux horaire fixé à l'avance

Organisation du Partenariat-PRF

- Le Partenariat a un conseil d'administration formé des fondateurs du Réseau Signature PRF et du Groupe Athos
- Les membres du Partenariat-PRF ont une exclusivité territoriale où se déroulent leurs activités. Ils ont un droit de premier refus sur l'adhésion d'un autre membre concurrent.
- Des rencontres d'échanges sont organisées afin de partager l'expertise professionnelle et le développement des affaires en commun entre les membres

Besoin d'informations ?

- Votre entreprise souhaite devenir membre de notre Partenariat Professionnel en rituels funéraires (Partenariat-PRF) ?
- Pour plus d'informations, veuillez contacter par courriel :

M. Jean Baillargeon : jbexpertconseil@icloud.com